



Lettre ouverte

à Monsieur le Maire de la ville de Nancy
Place Stanislas
54 000 Nancy

Comme convenu lors de la réunion du 22 décembre 2016 pour la remise de la pétition initiée par le Collectif « **NOS3MAISONS** », une délégation de ce dernier a été reçue par vos services techniques le 23 janvier 2017 dans le but d'accéder aux études et éléments chiffrés sur la base desquels la municipalité a décidé de céder l'Ancienne école sise 14 rue de Fontenoy et d'édifier une extension au « cube », lequel constitue avec l'Ancienne école et le Jardin partagé la MJC des Trois Maisons.

Or, nous sommes au regret de constater que, si certains éléments chiffrés ont bien été mentionnés par ces services, ces derniers ont été dans l'incapacité de fournir le moindre document concret susceptible de nourrir une réflexion et, plus encore, d'être soumis à expertise afin d'en vérifier le bien-fondé.

Il ressort de cet entretien que le projet municipal pour cette MJC repose uniquement sur deux hypothèses, à savoir la réhabilitation de l'Ancienne école ou l'extension du « cube ».

Toutefois, ces deux projets, très différents tant dans leur consistance architecturale que dans leur implication culturelle, ont été abordés avec des éléments chiffrés très divergents :

- La surface de l'Ancienne école = 1000m² à rénover pour un coût total de 2,7 millions, soit un ratio de 2 700 € du m² pour cette rénovation ;

- La surface de l'extension = 500m² à construire pour un coût total de 1,2 million, soit un ratio de 2 400 € du m² pour cette édification.

Ces deux ratios révèlent une différence de traitement difficilement compréhensible d'un projet à l'autre, laquelle est d'autant plus accentuée que le gros œuvre, correspondant habituellement à 30 % du coût global, est déjà assuré s'agissant de l'Ancienne école !

Quant à une possible troisième hypothèse, concernant la rénovation de l'ensemble du site actuel de la MJC (« cube » + Ancienne école + Jardin partagé), elle n'a pas été mentionnée et nous en concluons qu'elle n'a donc pas été étudiée par vos services.

A cet égard, il est essentiel de préciser que le choix de retenir l'extension du « cube » plutôt que la réhabilitation de l'Ancienne école s'est avéré évident dès lors qu'il constitue la seule réponse possible au programme que vous vous êtes imposé, à savoir doter cette MJC d'un dojo aux normes de la Fédération nationale de judo. Vos services expliquant que ce dojo, tel que défini par les normes exigées par cette Fédération, était impossible à « rentrer » dans l'annexe actuelle, il était donc inévitable d'édifier une nouvelle construction pour l'abriter. Ainsi normé, il remplacerait celui de Thermal, aujourd'hui en sursis, et serait donc ouvert aux usagers nancéiens.

Il s'avère donc que :

- L'abandon de l'option « réhabilitation de l'Ancienne école » repose sur un chiffrage théorique, calculé sur la base d'un ratio, à savoir le « coût moyen » d'opérations de réhabilitation d'autres immeubles, et non sur une étude précise et concrète du bâtiment en cause réalisée par un bureau d'études dûment compétent en la matière.
- Le chiffrage avancé pour l'opération de réhabilitation, soit 2,7 millions d'euros, outre qu'il n'est fondé sur aucun élément tangible propre à l'édifice concerné, apparaît ainsi correspondre à une restructuration lourde ne tenant nullement compte de la richesse de l'existant qu'il est nécessaire de préserver. La restauration du bâtiment dans le respect de son architecture et de son usage serait pourtant de nature à diminuer sensiblement le coût de l'opération.
- En outre, il est maintenant tout à fait clair que l'extension du « cube » est justifiée quasi exclusivement par la nécessité d'implanter dans celle-ci un dojo répondant aux normes de la Fédération nationale de judo au motif que l'agglomération nancéienne ne serait pas suffisamment pourvue d'un tel équipement. Or, s'il est légitime de se demander si c'est la vocation d'une MJC de fournir et de gérer un tel équipement, il est particulièrement regrettable de constater que la réalisation de celui-ci implique la disparition d'un bâtiment qui constitue depuis des décennies un élément essentiel de la vie culturelle et sociale d'un quartier et dont les habitants souhaitent ardemment pouvoir continuer à bénéficier, ainsi que l'établit la pétition qui vous a été remise lors de la réunion du 22 décembre dernier.

Un tel projet ne répond nullement à une demande de la MJC ni aux besoins du programme des activités de celle-ci, laquelle souhaite uniquement disposer d'une salle adaptée à la pratique des arts martiaux, ce qui n'implique nullement la construction d'un dojo aux normes requises pour la compétition. De plus, les surfaces restant disponibles pour les différentes activités de cette MJC seront bien insuffisantes dans le projet d'extension pour permettre que celles-ci puissent s'exercer dans des conditions satisfaisantes.

En conséquence, en raison du fait que, malgré l'engagement que vous aviez pris lors de la réunion du 22 décembre, il ne nous a été possible d'accéder à aucun document sérieux et vérifiable de nature à justifier le choix opéré par les autorités municipales, le Collectif « **NOS3MAISONS** » vous demande solennellement par la présente lettre ouverte :

- de suspendre le projet de vente de l'Ancienne école ainsi que la réalisation d'une extension au « cube ». En effet, dans la situation actuelle, seul un gel du projet municipal serait de nature à apaiser l'inquiétude des habitants du quartier et à limiter la contestation chaque jour plus vive générée par ce projet dont la finalité culturelle est de moins en moins discernable.
- d'ouvrir enfin ce projet à une réelle concertation pour permettre une réflexion sereine sur l'avenir de la MJC des Trois Maisons, et ce en réunissant autour de vous tous les utilisateurs de cette dernière, ses dirigeants, le Collectif « **NOS3MAISONS** » ainsi que les riverains et toutes les personnes et associations impactées par ce projet, afin que, ayant recueilli les avis et conseils de l'ensemble des acteurs concernés, il puisse être satisfait au mieux aux besoins de cette MJC et de son quartier. En effet, une telle demande apparaît en complète adéquation tant avec votre annonce de cette concertation pour le 1er semestre 2017, formulée lors de la réunion publique de quartier du 16 décembre dernier, qu'avec les proclamations contenues dans le document « Aimons Nancy – Cap sur 2020 » .

Nancy, le 24 février 2016
Le collectif Nos3Maisons